



DEUX-SÈVRES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°79-2023-060

PUBLIÉ LE 19 AVRIL 2023

Sommaire

DDFIP 79 / Stratégie Coordination Maîtrise des Activités

79-2023-04-17-00003 - DDFIP79 - Délégations spéciales de signature pour le pôle Gestion publique (4 pages)

Page 3

DDFIP 79

79-2023-04-17-00003

DDFIP79 - Délégations spéciales de signature
pour le pôle Gestion publique



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**Direction départementale
des Finances publiques des Deux-Sèvres**
Service DE LA STRATÉGIE, COORDINATION ET
DE LA MAÎTRISE DES ACTIVITÉS
44 rue Alsace Lorraine
79061 NIORT Cedex 9
Téléphone : 05 49 06 36 39
Mél. : ddfip79.mdra@dgifp.finances.gouv.fr

Décision de délégations spéciales de signature pour le pôle gestion publique

L'Administrateur général des Finances publiques,
Directeur départemental des Finances publiques des Deux-Sèvres,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des Administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté ministériel du 26 octobre 2009 portant création de la Direction départementale des Finances publiques des Deux-Sèvres ;

Vu le décret du 18 février 2020 portant nomination de M. Philippe FERTIER-POTTIER, Administrateur général des Finances publiques en qualité de Directeur départemental des Finances publiques des Deux-Sèvres ;

Vu la décision du Directeur général des Finances publiques en date du 23 avril 2020, fixant au 1er juin 2020 la date d'installation de M. Philippe FERTIER-POTTIER dans les fonctions de Directeur départemental des Finances publiques des Deux-Sèvres.

Décide :

Article 1 : Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

1- Pour la Division « Collectivités et établissements publics locaux » :

Mesdames **Catherine LIEVRE, Nathalie BOURGUET**, inspectrices divisionnaires des finances publiques reçoivent pouvoir de signer toute correspondance et tout document, acte ou pièce, relatif aux affaires de leur division.

En cas d'empêchement, la même délégation de signature est conférée à Madame **Frédérique TONDEUR**, inspectrice divisionnaire des finances publiques.

Service « Pilotage du réseau SPL »

Monsieur **Pierre BEGUE**, inspecteur des finances publiques, chef de Service, pour signer les courriers simples, bordereaux et lettres d'envoi de simples pièces, accusés de réception, tout document administratif et comptable en rapport avec son service à l'exception des pièces de nature juridique et contentieuse,

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur **Pierre BEGUE**, Monsieur **Julien MENIGOZ**, contrôleur des finances publiques, adjoint au chef du service, reçoit procuration spéciale à l'effet de signer les mêmes documents;

Service « Conseil financier et fiscal »

Madame **Magalie DUFOUR**, inspectrice des finances publiques, cheffe du service « **Fiscalité Directe Locale** », pour signer les courriers simples, bordereaux et lettres d'envoi de simples pièces, accusés de réception, tout document administratif et comptable en rapport avec sa mission à l'exception des pièces de nature juridique et contentieuse.

Madame **Annabelle JEZEQUEL**, inspectrice des finances publiques, en charge de la mission « **Analyses financières** », pour signer les courriers simples, bordereaux et lettres d'envoi de simples pièces, accusés de réception, tout document administratif en rapport avec sa mission à l'exception des pièces de nature juridique et contentieuse.

Service « Relations partenariales »

Cellule Partenariats et dématérialisation

Monsieur Bertrand **SAIGNE**, inspecteur des finances publiques, pour signer les courriers simples, bordereaux et lettres d'envoi de simples pièces, accusés de réception, tout document administratif et comptable en rapport avec son service à l'exception des pièces de nature juridique et contentieuse.

2- Pour la Division « opérations comptables et financières de l'Etat »

Madame **Frédérique TONDEUR**, inspectrice divisionnaire des finances publiques, responsable de la division reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document, acte ou pièce, relatif aux affaires de sa division.

En cas d'empêchement, la même délégation de signature est conférée à Mesdames **Catherine LIEVRE, Nathalie BOURGUET**, inspectrices divisionnaires des finances publiques.

Service « Comptabilité de l'État et Services Financiers » :

Secteur comptabilité

Madame **Évelyne MIMEAU**, inspectrice des finances publiques, chef du Service pour signer les courriers simples, bordereaux et lettres d'envoi de simples pièces, accusés de réception, demandes de renseignements, déclarations de recettes et consignations, les reçus de valeurs, les ordres de paiement inférieurs à 500 €, les documents relatifs au fonctionnement du compte courant du Trésor à la Banque de France, les notes et

documents techniques transmis aux ordonnateurs, tout document administratif et comptable en rapport avec les activités dont elle a la charge y compris les pièces de nature juridique ou contentieuse, la validation de l'intégration dans le BDF Direct des virements de gros montant et/ou urgents, domestiques et internationaux, la validation des virements saisis dans l'application informatique de gestion Chorus pour les décaissements manuels, la validation des remboursements des dépenses sans ordonnancement saisis dans l'application informatique de gestion Chorus formulaires, la réception des oppositions à paiement des dépenses signifiées par un huissier de justice, des avis à tiers détenteurs et oppositions à tiers détenteurs, les délivrances de carnets à souches ;

Madame **Anne BAILLY-DUMONT**, contrôlease principale des finances publiques reçoit procuration spéciale à l'effet de signer les mêmes documents.

Monsieur **Bernard BANZOUZI-BIKINDOU**, inspecteur des finances publiques reçoit procuration spéciale à l'effet de signer les mêmes documents.

En cas d'empêchement, la même délégation de signature est conférée à **Fanny GEORGES**, contrôlease principale des finances publiques.

Secteur Dépôt Fonds Trésor – DFT

Monsieur Bernard BANZOUZI-BIKINDOU, inspecteur des finances publiques, chef du Service pour signer les déclarations de recettes et consignations, les récépissés, les reçus de dépôts de titres, fonds et valeurs, les bordereaux et lettres d'envois de simples pièces et accusés de réception, les visas de chèques de banque, la validation informatique des flux Saturne, de viser les demandes de retraits via la plateforme DIGIFIP et tout document administratif et comptable en rapport avec les activités dont il a la charge à l'exception des pièces de nature juridique ou contentieuse.

Madame **Fanny GEORGES**, contrôlease principale des finances publiques reçoit procuration spéciale à l'effet de signer les mêmes documents.

En cas d'empêchement, la même délégation de signature est conférée à Madame **Évelyne MIMEAU**, inspectrice des finances publiques et Madame **Anne BAILLY-DUMONT**, contrôlease principale des finances publiques.

Cellule «Monétique»

Monsieur **Bernard BANZOUZI-BIKINDOU**, inspecteur des finances publiques reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document, acte ou pièce en rapport avec les activités dont il a la charge à l'exception des pièces de nature juridique ou contentieuse.

Article 2 : Le présent arrêté prend effet au 1^{er} avril 2023 et sera publié au recueil des actes administratifs du département.

Fait à Niort, le 17 avril 2023

L'Administrateur général des Finances publiques,
Directeur départemental des Finances publiques,


Philippe FERTIER-POTTIER

